



licenciement en CDI légal ou pas?

Par **elodieaurelien**, le **22/10/2012** à **21:08**

Bonjour, Je suis actuellement en CDI comme auxiliaire de vie à domicile auprès d'une personne handicapées. J'habite à 25km de son domicile et j'ai déménagé à 50km car mon ami à trouver un nouvel emploi donc on a voulu s'en rapprocher, je travail que 2 jours par semaine donc le trajet ne me pose pas problème. Mon employeur savait que j'allais déménagé mais pas le lieu exact, et maintenant cela fait 1 mois qu'il le sait, et il a parler à ma collègue qu'il voulait peut-être pas me garder pour trouver une nouvelle employée qui vit plus près? peut-il me licencier pour ça? ou trouver un autre prétexte pour me licencier? De plus il sait que j'essaye d'avoir un enfant et ça ne lui plait pas donc il cherche des prétexte car je suis en CDI et j'ai toujours bien fait mon travail. Merci par avance de vos réponse

Par **P.M.**, le **22/10/2012** à **21:59**

Bonjour,
Trouver un autre prétexte, c'est toujours possible, mais l'employeur ne peut pas vous licencier pour avoir déménagé si cela n'a pas d'incidence notamment sur votre assiduité, en tout cas, il faudrait qu'il ait une cause réelle et sérieuse pour que le licenciement ne puisse pas être jugé d'abusif...